



Politique de Santé et Sécurité au Travail



Un environnement de travail sûr, notre engagement commun

Le Groupe SEMIN place l'Humain au cœur de ses valeurs et de sa stratégie. Nous sommes persuadés que notre plus grande force est l'équipe constituée par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe.

La **santé et la sécurité au travail** constituent donc **des exigences fondamentales pour SEMIN**. Il est le premier engagement de notre démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).



ON NE TRAVAILLE BIEN QUE LÀ OÙ L'ON SE SENT BIEN.

Notre volonté est **d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous**. C'est ainsi que nous envisageons notre responsabilité humaine, notre croissance durable et notre efficacité économique.



Cet environnement sûr comprend à la fois les locaux et les pratiques de travail, qui doivent assurer sécurité et santé physique et psychologique.

SEMIN veille à se conformer aux obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail dans l'ensemble de ses entités et géographies, et s'engage à agir pour préserver la santé, la sécurité et la qualité des conditions de travail.

Nous nous devons de **développer un fort engagement sur la santé et sécurité au travail, porté par chaque salarié** (dirigeants, managers, et collaborateurs). Chacun est **responsable** de sa propre sécurité, de ses collaborateurs et de ceux qui l'entourent.



Le Groupe SEMIN considère que la seule cible acceptable en matière de Santé et Sécurité est de **travailler sans accident et qu'il ne peut y avoir de développement efficace sans sécurité assurée pour tous les salariés.**

La santé et la sécurité au travail dépend de tous

Tous les acteurs de la vie de la société sont invités à partager les **comportements fondamentaux** en matière de sécurité et santé au travail :

- **Exemplarité** quotidienne par notamment le respect des procédures relatives à la santé et sécurité,
- **Vigilance** pour sa propre sécurité et santé, comme pour les personnes nous entourant,
- **Réactivité** pour traiter immédiatement les situations à risque.

Ainsi, chacun s'implique :

- Les **salariés** sont responsables de leur propre sécurité et participent à l'amélioration de leurs conditions de travail, ils sont sensibilisés aux enjeux par l'information, la formation et l'encadrement.
- L'**encadrement** garantit le respect des règles de sécurité, prend en compte les suggestions pour la prévention des risques, et prend des mesures pour éradiquer toutes les situations à risque.
- Les **partenaires sociaux** participent au déploiement de la politique sécurité et sont associés aux démarches de prévention.
- Les **fournisseurs extérieurs et prestataires de services** sont tenus au respect des règles de sécurité dans les établissements de la société.

Notre entreprise doit se donner pour objectif la **réduction significative de ces résultats sécurité en ciblant à la fois les comportements individuels et collectifs** afin de transformer durablement sa culture Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Principes de la politique de santé et sécurité

Cet engagement de garantir la santé et la sécurité de chacun se traduit par des grands **principes mis en œuvre sur les sites visant à réduire les risques et à maîtriser la sécurité** :

- Faire bénéficier chaque salarié d'un **suivi médical régulier** tout en s'adaptant aux contraintes réglementaires locales,
- **Accompagner le salarié en cas de difficulté de santé ou d'emploi**, avec notamment le maintien d'un réseau de premiers secours (sauveteurs secouristes du travail formés), une aide pluridisciplinaire en cas de difficultés de santé, d'employabilité et sociales (médecin du travail, assistante sociale, ergonomes...)

- **Former les salariés** aux questions de sécurité inhérentes à leur travail afin de s'assurer de leur aptitude et de leurs compétences à accomplir leurs missions en toute sécurité,
- **Réaliser des enquêtes sur les cas d'accidents** afin d'en comprendre les causes et de pouvoir mettre en œuvre les moyens permettant de les éviter,
- **Auditer les lieux de travail et les pratiques régulièrement** afin de s'assurer du respect des exigences internes et externes, et accompagner dans la compréhension des règles à appliquer,
- **Fournir conseils et instructions sur l'utilisation des produits manipulés**, conformément aux réglementations en vigueur.

SEMIN évalue son dispositif en concertation avec les **partenaires sociaux**, conformément aux exigences légales nationales. Une cartographie des risques en matière de santé et de sécurité au travail (le Document Unique d'Evaluation aux Risques – DUER) est également réalisée et mise à jour régulièrement.

Axes prioritaires

5 axes ont été définis comme prioritaires afin de réduire le taux de fréquence des accidents de travail et de prévenir les maladies professionnelles :

•Réduire le taux de fréquence des AT

- Réduction des risques liés à la manutention manuelle
- Réduction des risques liés à la circulation des engins
- Prévention des TMS

Sécurité



•Prévention des Maladies professionnelles

- Réduction des risques liés au bruit
- Réduction des risques liés aux poussières

Santé



La **Santé et la Sécurité** sont des **exigences fondamentales** pour notre entreprise.

Nous en faisons un **engagement personnel et collectif**.